

# C'est tout Chauv N°5 Spécial Gros sous



## Le Conseil Municipal du mercredi 23 mars 2016

Stéphanie Jupille absente excusée donne procuration à Alexandre Ormaux

François Maillot est notre secrétaire pour cette séance.

### **1° Vote des comptes administratifs 2015 (eau, assainissement, communal, lotissement) :**

Le solde des comptes de l'eau positif et s'explique par des économies, des travaux non réalisés ou en passe de l'être, vote unanime :

#### **2016- 11** Objet de la délibération **Vote du compte administratif service eau 2015**

Après présentation par le Maire du compte administratif service eau 2015 et considérant l'exactitude des comptes, le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif du service eau se résume ainsi :

##### BUDGET SERVICE EAU :

SECTION FONCTIONNEMENT	Budgétisé	Réalisé	Résultat antérieur reporté
Dépenses	85499.09 €	71031.36 €	
Recettes	85499.09 €	63665.13 €	24767.12
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	61606.60 €	35866.57 €	-8 056.51
Recettes	61606.60 €	63572.14 €	

Approuve le compte administratif service eau 2015 et décide de reporter les résultats au budget primitif service eau et assainissement 2016.  
Monsieur Frédéric CHAPUIS s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Les comptes de l'assainissement se portent bien mais des investissements devront être réalisés en 2016 achat et mise en place de tuyaux (en mauvais état actuellement) et à remplacer cette année ; étudier et remédier à l'arrivée parfois d'une quantité d'eau parasite trop importante, vote unanime :

#### **2016-12** Objet de la délibération : **Vote du compte administratif service assainissement 2015**

Après présentation par le Maire du compte administratif service assainissement 2015 et considérant l'exactitude des comptes, le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif du service assainissement se résume ainsi :

##### BUDGET SERVICE EAU :

SECTION FONCTIONNEMENT	Budgétisé	Réalisé	Résultat antérieur reporté
Dépenses	48699.50 €	28402.88 €	
Recettes	74832.00 €	27989.56 €	53249.33 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	34807.00 €	26520.03 €	
Recettes	34807.00 €	12924.00 €	3798.50 €

Approuve le compte administratif service assainissement 2015 et décide de reporter les résultats au budget primitif service eau et assainissement 2016.

Monsieur Frédéric CHAPUIS s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Résultat positif aussi pour les dépenses communales, fini le mois d'août où les factures devaient attendre pour être payées par manque de liquidité ; nous pouvons envisager des travaux conséquents (canalisations d'eau sur Rochefort, route et place de contournement, vote à la totalité du conseil... :

**2016-13** Objet de la délibération : **Vote du compte administratif communal 2015**

Après présentation par le Maire du compte administratif communal 2015 et considérant l'exactitude des comptes, le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif communal se résume ainsi :

**BUDGET COMMUNAL :**

SECTION FONCTIONNEMENT	Budgétisé	Réalisé	Résultat antérieur reporté
Dépenses	286793.22 €	142774.36 €	
Recettes	286793.22 €	270786.15 €	93095.42 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	300958.85 €	91598.39 €	-53312.74 €
Recettes	300958.85 €	86678.54 €	

Approuve le compte administratif communal 2015 et décide de reporter les résultats au budget primitif communal 2016.  
Monsieur Frédéric CHAPUIS s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Le prêt relais qui date de 10 ans diminue à 100 000€ (au lieu de 160 000), vote unanime.

**2016-14** Objet de la délibération : **Vote du compte administratif lotissement 2015**

Après présentation par le Maire du compte administratif lotissement 2015 et considérant l'exactitude des comptes, le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif lotissement se résume ainsi :

**BUDGET LOTISSEMENT :**

SECTION FONCTIONNEMENT	Budgétisé	Réalisé	Résultat antérieur reporté
Dépenses	204956.64 €	146355.48 €	
Recettes	215396.18 €	124303.32 €	82531.38 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	66656.12 €	43739.16 €	-14355.48 €
Recettes	66656.12 €	14355.48 €	

Approuve le compte administratif lotissement 2015 et décide de reporter les résultats au budget primitif lotissement 2016.  
Monsieur Frédéric CHAPUIS s'est retiré et n'a pas participé au vote.

**2° Approbation des comptes de gestion 2015 (eau, assainissement, communal, lotissement) :**

Sans remarque particulière les comptes sont approuvés de façon unanime.

**2016-15** Objet de la délibération : **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNÉE 2015****BUDGET PRINCIPAL - SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENT COMMUNAL - ROCHEFORT**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes (eau et assainissement et lotissement communal Rochefort) établis par Madame GRANDCLEMENT Catherine, Trésorière de la Commune de Chaux La Lotière dont les écritures sont en tous points conformes aux comptes administratifs 2015 votés par le Conseil Municipal.

**3° Affectation du résultat budget communal et budget assainissement:****2016-16** Objet de la délibération : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Résultat de l'exercice	128 011 ,79 €
Résultat s reportés	39 782,69 €
Résultat à affecter	167 794,48 €
Solde d'exécution d'investissement	-58 232,58 €
Affectation en réserve	58 232,58 €
Report en fonctionnement	109 561,90 €

#### **4° Vote des taux d'imposition 2016 :**

3

**Depuis 3 ans aucune augmentation du fait de la commune !!!!!**

##### **2016-17** Objet de la délibération : TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taxes directes locales 2015 comme suit :

Taxe d'habitation : 4.71 %  
Taxe foncière (bâti) : 8.54 %  
Taxe foncière (non bâti) : 24.47 %

#### **5° Avenant à la convention entre la CCPR et la commune relative à la compétence scolaire :**

##### **2016-19** Objet de la délibération : **Avenant à la convention entre la Communauté de Communes du Pays Riolais et la commune relative à la compétence scolaire :**

Le Maire rappelle que la commune a signé, en 2014, lors du transfert de la compétence scolaire, une convention avec la CCPR en vue de l'entretien des équipements scolaires.

Cette convention concerne la prise en charge, par la CCPR, des heures d'entretien des abords des locaux scolaires réalisés par notre agent communal.

Le Maire rappelle également que ces conventions ont été signées pour une durée de 2 ans.

Le Maire propose de signer un avenant avec la CCPR en vue du prolongement pour une durée de 3 ans de la convention de prise en charge des heures d'entretien des abords des locaux scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant d'une durée de 3 ans à la convention relative à l'entretien des abords des locaux scolaires avec la CCPR.

#### **6° Transport scolaire:**

##### **2016-18** Objet de la délibération : Transport scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire la convention avec le Département concernant la prise en charge de coût du détour par le hameau de Rochefort, du bus des écoliers du groupe scolaire des Bobuchots de Boulton pour un aller et retour par jour.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'année scolaire 2016-2017, avec le Département

#### **7° Questions diverses:**

- Quelques petites erreurs dans une précédente délibération, celle-ci annule et remplace la précédente :

##### **2016-20** Objet de la délibération : suppression d'un poste permanent

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 97 ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu la transmission de la demande de saisine du comité technique en date du 04/03/2016

CONSIDERANT la nécessité de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe créé par délibération en date du 01/01/2007 pour les raisons suivantes : avancement au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide la suppression, à compter du 01/04/2016, d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à hauteur de 15 heures 22 minutes hebdomadaires (soit 15.36/.35<sup>ème</sup> d'un temps plein),
- autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
- 

Annule et remplace la délibération 2016-08 du 04/03/2016.

- Travaux d'eau : nous confions à Ingénierie 70 le soin d'étudier et lancer les marchés pour les travaux d'eau à Rochefort et rue du milieu.
- Réunion plan local d'urbanisme intercommunal : la CCPR invite tous nos élus le mercredi 13 avril à Voray à 17h30 (c'est bon pour les retraités), en cas d'impossibilité à Boulot à 20h.30. L'information directe à la population ne semble pas être à l'ordre du jour, comptez sur nous pour vous tenir informés dès que des informations concrètes nous parviendront.
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux : la commission se réunit le 30 mars en préfecture.
- Une lettre adressée par le Préfet est lue : le point sur la sécurité suite aux attentats en Belgique.
- Lampes de rue : l'investissement semble s'élever à 18 570 € ; là encore les choses avancent ....doucement.
- La mairie de Boulton nous sollicite pour le cimetière : nous demandons une réunion de la commission commune aux deux villages en charge du dossier avant toute étude au conseil municipal.
- L'achat d'une benne pour placer derrière notre tracteur est actée, elle sera effective après le vote du budget du 8 avril.
- Réunion à la station d'assainissement, avec les fortes pluies nous avons de petits soucis ; une trop grande arrivée d'eau parasite gêne le bon fonctionnement de la station. A suivre !
- En la future absence de notre employée chargée de surveiller l'eau et l'assainissement (congé de maternité) nous organisons avec nos moyens restants (un demi poste) et de la bonne volonté du maire et des Conseillers une surveillance et un entretien hebdomadaire.
- Un Conseiller tient à nous communiquer son inquiétude sur la pose par EDF des nouveaux compteurs Linky (danger de santé et perte de certaines libertés individuelles). La discussion s'engage...elle aura peut-être une suite.

Il est tard, même très tard, encore un peu et il est très tôt, le Maire lève la séance.

-----

## Les + du Conseil Municipal du vendredi 8 avril 2016

Christophe Guichard absent excusé donne procuration à Stéphanie Jupille, élue secrétaire de séance.

### 1° Vote du nombre d'adjoints

Marie Pascal très occupée depuis l'arrivée d'un heureux évènement et la reprise de son travail demande à souffler un peu...Elle démissionne donc de son poste d'adjointe mais tient à conserver sa place de conseillère municipale. Elle restera attentive et continuera à s'investir autant que possible dans la vie de la commune

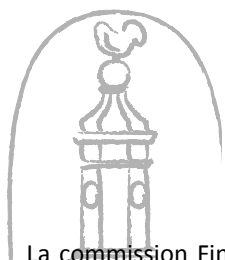
### **2016- 20** Objet de la délibération: Fixation du nombre d'adjoints

Suite à la démission de ses fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire de Madame Marie PASCAL, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer ce poste et fixe le nombre d'adjoint à 2. Monsieur Alexandre ORMAUX, 3<sup>ème</sup> adjoint devient donc 2<sup>ème</sup> adjoint.

### 2° Vote des budgets 2016 :

Les budgets préparés en réunion le mercredi, mis au point par la commission et présentés expliqués et commentés sont votés à l'unanimité.

Plutôt que vous présenter des pages de tableaux complètement hermétiques aux non initiés ; nous avons préféré des explications simples claires fournies par la commission des finances, un merci particulier à Alexandre. L'intégral de l'article en page 5 et 6 du journal :



## La situation financière de la Commune Expliquée par la Commission Finance

La commission Finance souhaite vous présenter les réalisations 2015 et les orientations budgétaires retenues pour 2016, ainsi que l'endettement de la Commune. Cette présentation reflète les budgets et les réalisés votés par le Conseil Municipal (CM). Toutefois, afin de faciliter la compréhension de tous ces chiffres, nous parlerons de décaissement et d'encaissement, faisant abstraction des amortissements et des écritures entre fonctionnement et investissement d'un même budget.

### **Budget EAU et ASSAINISSEMENT (en Euro)**

Pour 2016, le Conseil Municipal a décidé de fusionner les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT.

DECAISSEMENT	EAU		ASSAINISSEMENT		EAU + ASS.
	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2016
Charges courantes	26 206	12 699	15 060	14 258	53 875
Charges Financières	16 751	15 790	1 544	1 531	17 801
Intérêts courus non échus	7 416	7 416	1 087	1 087	8 500
Investissement	19 798	3 041	25 000	16 717	110 000
Remb. Capital d'emprunt	24 986	24 060	6 235	6 231	33 583
Solde négatif d'ex. antérieurs	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>95 157</b>	<b>63 006</b>	<b>48 926</b>	<b>39 824</b>	<b>223 759</b>

ENCAISSEMENT	EAU		ASSAINISSEMENT		EAU + ASS.
	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2016
Abonn. + Conso.	41 000	41 546	9 000	9 456	50 500
Redevance	6 706	6 853	8 210	9 568	16 305
Taxes raccord. Réseaux.	5 200	6500	800	0	10200
Solde positif d'ex. antérieurs	16 711	16 711	57 048	57 048	72 032
Emprunt souscrit	0	0	0	0	19 722
Divers (Rbt TVA, ...)	18 424	19 334	0	1 397	5 000
Subv. reçue (Dpt, Commune)	7 116	1 055	0	5 394	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>95 157</b>	<b>91 999</b>	<b>75 058</b>	<b>82 863</b>	<b>223 759</b>

<b>Solde à reporter</b>	<b>0</b>	<b>28 993</b>	<b>26 132</b>	<b>43 039</b>	<b>0</b>
-------------------------	----------	---------------	---------------	---------------	----------

En 2015, le bénéfice du budget EAU de 28 993 € provient d'investissements non réalisés pour 17 000€, de dépenses courantes non réalisées pour 12 000€. Grace aux bonnes idées d'Annaïck, nous avons pu dépenser moins pour un résultat identique (pompe, petite maintenance,...)

Le bénéfice du budget ASSAINISSEMENT de 43 039 € provient du résultat positif déjà annoncé en phase budgétaire pour 26 000€, d'investissement non réalisés pour 9 000€ (Tuyauterie de la station, et divers) et de recettes non budgétées pour 7 000€.

2016 sera l'année des derniers travaux de rénovation du réseau EAU, engagés par nos prédécesseurs depuis près de 20 ans. Le Conseil municipal a décidé de rénover les conduites Rue des Pelouses à Rochefort et Rue du Milieu à Chaux. Cet investissement de 100 000 € s'accompagnera de dépenses liées à la maîtrise d'ouvrage pour 10 000€ et pour

la réalisation d'un plan de raccordement EAU et ASSAINISSEMENT pour 10 000€. Tous pré requis administratifs demandés par la CCPR à la reprise de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT seront existants. La loi NOTRe, imposée par nos élus nationaux, transférera automatiquement la compétence communale des gestions de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT à l'intercommunalité. Nous sommes totalement opposés à cette loi...nous craignons une envolée des prix ... mais la loi reste la loi....

Nous envisageons également un investissement de 10 000€ pour un bon fonctionnement de la station d'épuration.

Pour financer ces investissements et dépenses, nous bénéficierons d'une subvention départementale de 50 000 € et d'un résultat antérieur de 72 000€. Nous aurons besoin donc de souscrire à un prêt de 20 000€.

Deux options sont possibles pour absorber les remboursements de ce prêt en 2017, soit une augmentation de quelques centimes du prix du m<sup>3</sup> d'eau, soit la possibilité d'absorber naturellement le coût par la fin d'un prêt en 2017 pour lequel nous remboursions 4 300 € par an.

### Budget COMMUNAL (en Euro)

DECAISSEMENT	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2016
Charges de personnel	63 650	54 405	49 970
Coûts des élus	14 330	14 315	14 380
Charges courantes	68 390	68 785	100 185
Charges Financières	2 400	2 325	1 400
Investissement	88 876	31 598	119 935
Subvention budget Eau	7 116	0	0
Remb. Capital d'emprunt	160 000	160 000	100 000
Solde négatif d'ex. antérieurs	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>404 762</b>	<b>331 428</b>	<b>385 870</b>

ENCAISSEMENT	Budget 2015	Réalisé 2015	Budget 2016
Dotations Etat	58 031	57 998	57 600
Autres (Etat Dpt)	4 100	9 835	9 000
Taxe foncière et habitation	47 000	48 634	49 270
Compensation CCPR	8 900	8 866	8 900
Coupe de bois	15 000	36 141	5 000
Autres revenus	11 380	15 339	12 830
Remb. pour emploi aidé	13 000	4 373	0
Transf. Pers. vers Bud. Assai.	9 600	9 600	9 600
Taxe aménagement	10 750	10 683	5 000
Transf. Budget Lotissement	43 000	80 000	33 300
Emprunt souscrit	128 000	100 000	75 000
AED	4 505	5 865	6 478
Divers (TVA)	11 714	13 874	4 330
Solde positif d'ex. antérieurs	39 782	39 782	109 562
<b>TOTAL</b>	<b>404 762</b>	<b>440 990</b>	<b>385 870</b>

<b>Solde à reporter</b>	<b>0</b>	<b>109 562</b>	<b>0</b>
-------------------------	----------	----------------	----------

Le réalisé 2015 fait apparaître un bénéfice de 109 562 € qui provient d'une recette supérieure des ventes des coupes de bois 21 000 €, des recettes diverses non budgétées pour 4 000 €, des économies en charges de personnel 8 000 €, une subvention au budget EAU non nécessaire pour 7 000 €, des investissements pas encore facturés pour 10 000 € et des investissements (par exemple : éclairage, signalisation,...) non réalisés pour 45 000€. Grace à la seconde vente d'une parcelle communale, nous avons pu rembourser 60 000 € au lieu des 32 000 € budgétés.

Pour 2016, nous souhaitons payer les investissements 2015 non comptabilisés, réaliser les investissements non engagés en 2015 (Eclairage, Signalisation,...), et engager les investissements nécessaires qui aideront quotidiennement nos employés (Services technique et administratif).

Les produits sylvicoles des 2 derniers exercices ont été supérieurs aux montants budgétés. 2 effets : le volume et le prix unitaire étaient favorables. Pour l'exercice à venir, nous savons que les volumes seront très faibles. Et par conséquence, comme annoncé par la commission Bois et Forêt, l'affouage sera faible.

15 500€ sont budgétés pour faire face à la prise en charge du paiement de la prime au retour à l'emploi pour un ancien employé communal.

De vieux dossiers notariaux (années 90 et 2000) ont été exhumés. Nous devons donc les traiter et régler ces dépenses.

Le Conseil Municipal ambitionne de vendre une parcelle supplémentaire et de continuer son désendettement pour le porter à 75 000 €

### L'endettement communal

Le budget EAU est le budget le plus endetté, compte tenu des gros investissements réalisés. La renégociation des emprunts ne nous a pas permis de baisser les échéances annuelles.

Prêteur	Date de 1er versement	Date de fin	Capital initial	Capitant restant dû au 01/01/16	Échéance annuelle
Cr. Local de Fr.	01/07/01	01/07/19	39 708	12 873	3 736
Cr. Agricole	16/09/04	16/09/24	100 000	55 146	7 707
C. d'épargne	01/08/15	25/07/25	60 000	53 258	6 763
Bq. Populaire	02/10/09	01/01/29	150 000	114 078	11 159
C. d'épargne	15/12/04	25/04/29	72 000	48 576	4 826
Cr. Mutuel	26/11/11	31/12/31	100 000	86 330	7 544
<b>TOTAL</b>	<b>En</b>	<b>EURO</b>	<b>370 262</b>	<b>41 735</b>	

Les emprunts réalisés sur le budget ASSAINISSEMENT arriveront à terme très prochainement.

Prêteur	Date de 1er versement	Date de fin	Capital initial	Capitant restant dû au 01/01/16	Échéance annuelle
Cr. Local de Fr.	01/03/02	01/03/17	44 448	7 954	4 323
Cr. Local de Fr.	01/01/01	01/01/19	37 372	11 929	3 439
<b>TOTAL</b>	<b>En</b>	<b>EURO</b>	<b>19 882</b>	<b>7 762</b>	

L'ensemble des prêts devront être repris par la CCPR lors du transfert des compétences EAU et ASSAINISSEMENT.

La Commune ne sera plus engagée que sur le prêt de trésorerie qui est actuellement à 100 000€ et qui sera réduit à chaque vente de terrain.

La commission Finance vous remercie de votre lecture et se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**5° Modification bail M. Philippe:****2016-21** Objet de la délibération : **avenant au bail de Messieurs PHILIPPE Jacques et Pierre**

Suite à la cessation d'activité de Monsieur PHILIPPE Jacques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à modifier par avenant le bail communal de la parcelle cadastrée A 422 « Les Chenots » pour le mettre en adjudication à EARL PHILIPPE jusqu'à son terme le 31 décembre 2018.

**6° Modification bail M. Jeanneret** : la délibération est reportée car les autorisations ne sont pas arrivées

**7° Vote d'une extension du réseau d'électricité rue du Milieu :**

Un réseau de câbles électriques pour alimenter des appartements en construction, financé par le lotisseur :

**2016-22** Objet de la délibération : **Extension du réseau électrique concédé (B6076) rue du Milieu**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour 7 logements collectifs qui relève des équipements exceptionnels au sens de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- Une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 25 mètres ;
- La réalisation d'un génie civil de télécommunication composé d'environ 50 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain du bâtiment au réseau filaire.

Monsieur le Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 55% du montant total de ces travaux.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. **DEMANDE** au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet présenté par Monsieur le Maire
2. **DEMANDE** que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par Monsieur Olivier KRATTINGER en application des dispositions de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme.

**8° Convention « service de nettoyage des voiries » avec la CCPR:**

La décision d'achat d'une balayeuse (par la CCPR) a été contestée par certains élus...La convention est lue, des questions...nous ajournons la décision.

**9° Convention « groupement de commandes » avec la CCPR:****2016-23** Objet de la délibération : **Convention groupement de commandes avec la CCPR dans le cadre des contrats de maintenances et de contrôles réglementaires pour les bâtiments classés ERP.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes du Pays Riolais dans le cadre des contrats de maintenances et de contrôles réglementaires pour les bâtiments classés ERP (établissement recevant du public).

### 10° Questions diverses:

- En vue du passage « obligatoire » de compétence à la CCPR de la gestion de l'eau de notre commune on nous demande de nommer un « référent » qui fera le lien avec la CCPR ; devant le peu d'entrain et d'enthousiasme des élus le Maire propose non pas un référent mais 3 (le Maire et les deux adjoints) qui iront aux réunions suivant leurs disponibilités !
- Le réseau d'éclairage : tout est lancé, enfin les travaux devraient être réalisés d'ici peu...une grande discussion intervient portant sur les réelles économies que nous allons réaliser sur l'éclairage les « 40% au moins d'économie » ne portent que sur la consommation et non pas sur la facture à payer (les abonnements inchangés représentent une grande part de nos factures !).
- La pêche : l'association a des projets pour améliorer l'étang de la Lotière, nous en reparlerons.
- Place de contournement de Rochefort : les pièces manquantes retrouvées à l'étude notariale....plus rien n'empêche de signer et régulariser (enfin 10 ans après au moins); par vote unanime le conseil délègue et donne procuration à Alexandre Ormaux, adjoint pour finaliser la transaction.....affaire classée ....ouf ! ; nous allons pouvoir cette année terminer le chemin pour y accéder et la rendre plus accessible avec un revêtement bicouche.
- La commune lance les consultations pour les travaux de voiries avec date de fin de travaux stipulée dans celle-ci.
- L'assainissement : notre station est munie de chapeaux de ventilation et de tuyaux de PVC qui donnent des signes de fatigue, il faut les changer en les remplaçant avec du matériel plus épais : deux devis sont demandés.  
L'intervention se fera en 3 fois (une pour chaque bassin) pour éviter de perturber la station.
- L'achat d'un godet à l'arrière du tracteur : la commande est passée, au moment d'imprimer le matériel est arrivé.
- Pour sécuriser la descente des enfants du bus scolaire au centre du village une demande est faite par un membre du conseil pour matérialiser l'arrêt en plaçant des bandes bien visibles au sol.

Fin du Conseil.

-----

Vous avez des remarques des idées à nous suggérer pour modifier, améliorer notre petit journal, votre petit journal, n'hésitez pas : un mail, un petit mot dans la boîte de la mairie sera le bienvenu !

Vous pensez que notre journal peut intéresser un autre villageois : faites le connaître...il pourra s'inscrire en mairie et il recevra le prochain numéro dans sa boîte à la lettre personnelle

La suite au prochain numéro, merci et bonne lecture. A bientôt !